

COMMUNIQUÉ

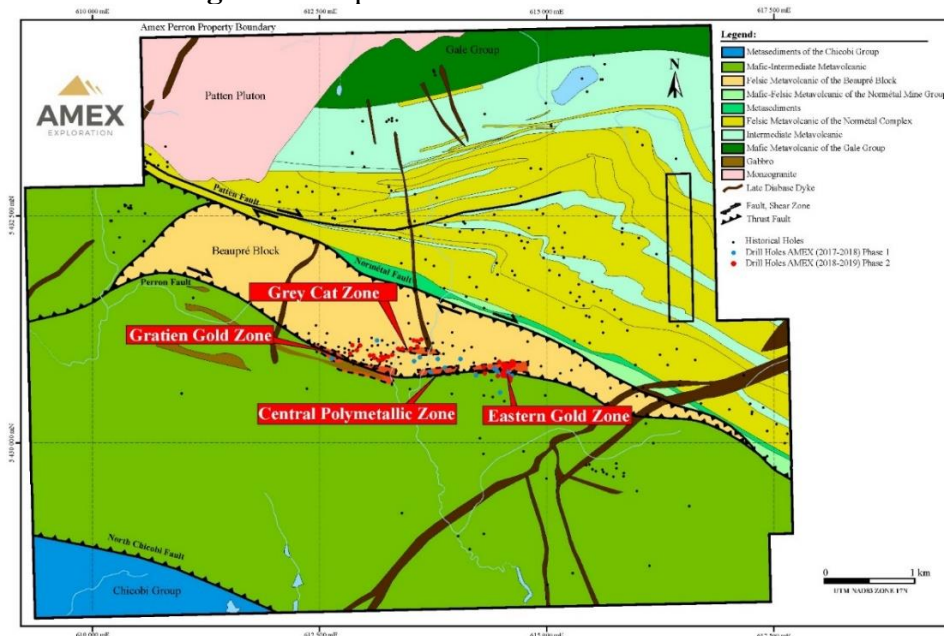
PR2020-01-06

AMEX MOBILISE UNE TROISIÈME FOREUSE SUR LE PROJET PERRON DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORAGE DE 100 000 MÈTRES

MONTREAL, CANADA – 06 JANVIER 2020 - Amex Exploration Inc. («Amex ou la Société») (TSX-V: AMX, FRA: MX0, OTCQX: AMXEF) est très heureuse d'annoncer qu'une troisième foreuse a été mobilisée sur sa propriété Perron détenue à 100% dans le nord-ouest du Québec, au Canada, dans le cadre de son programme de forage entièrement financé de 100 000 mètres.

La troisième foreuse sera utilisée pour tester des cibles d'exploration régionales à l'est et à l'ouest du corridor de minéralisation aurifère actuellement connu de 3,2 kilomètres (zone aurifère Gratien à la zone aurifère EGZ). Environ 20 000 mètres de forage seront consacrés à tester des structures inexplorées ou sous-explorées dans le bloc de rhyolite de Beaupré, le bloc de Beaupré abritant la zone aurifère EGZ, la zone aurifère Gratien, la zone centrale polymétallique et la zone Grey Cat. Le bloc de Beaupré, une unité très prometteuse de 4.65 km² qui est connue comme étant l'hôte de minéralisation aurifère sur la propriété Perron, a fait l'objet d'un levé magnétique détaillé par drone à la fin de l'année 2019. Amex prévoit annoncer l'interprétation et les cibles d'exploration découlant de ce relevé sous peu.

Figure 1: Propriété Perron et les zones aurifères



Victor Cantore, PDG d'Amex, a déclaré : « La troisième foreuse testera des zones qui n'ont jamais vu ou n'ont vu que très peu de forage et qui se retrouvent dans un ensemble de roches ayant donné des résultats aurifères exceptionnels pour Amex en 2019. Deux foreuses supplémentaires sont actuellement sur place et continueront d'explorer et de définir les zones aurifères EGZ, Grey Cat et Gratien. Environ 60 000 de notre programme en cours de 100 000 mètres reste encore être forés. Avec la réalisation de nos deux récents financements d'environ 13 millions de dollars, la Société est très bien capitalisée pour un programme d'exploration agressif. »

Personne Qualifiée

Maxime Bouchard géo., M.Sc.A. (OGQ 1752) et Jérôme Augustin géo., Ph.D. (OGQ 2134), personnes qualifiées indépendantes au sens de la Norme canadienne 43-101, ont examiné et approuvé les renseignements géologiques présentés dans le présent communiqué. La campagne de forage et le programme de contrôle de la qualité ont été planifiés et supervisés par Maxime Bouchard et Jérôme Augustin. Le protocole d'assurance et de contrôle de la qualité prévoit l'insertion d'échantillons témoins ou normalisés en moyenne tous les 10 échantillons, en plus de l'insertion régulière dans le processus d'analyse d'échantillons stérile, double et normalisé, accrédité par Laboratoire Expert. Les teneurs en or sont estimées par pyroanalyse et complétées par une absorption atomique, et les teneurs supérieures à 3 ppm Au sont réanalysées par pyroanalyse complétées par gravimétrie par le Laboratoire Expert Inc, de Rouyn-Noranda. Les échantillons contenant une minéralisation d'or visible sont analysés au tamis métallique. Pour une assurance et un contrôle de la qualité supplémentaires, tous les échantillons sont broyés à 90% à moins de 2 mm avant la pulvérisation afin d'homogénéiser les échantillons pouvant contenir des particules d'or grossières. Laurentia Exploration a procédé à la description et à l'échantillonnage des carottes.

Les personnes qualifiées n'ont pas effectué suffisamment de recherches pour vérifier les renseignements historiques sur la propriété, particulièrement en ce qui concerne les résultats des forages antérieurs, mais elles sont d'avis que les résultats des forages et des analyses antérieures ont été obtenus conformément aux pratiques standard de l'industrie. L'information disponible est une indication du potentiel d'exploration de la propriété, mais peut ne pas être représentative des résultats attendus.

À propos d'Amex

Amex Exploration Inc. est une société d'exploration minière junior dont l'objectif principal est d'acquérir, d'explorer et de développer des projets viables d'exploitation d'or et des métaux de base dans les régions minières propices du Québec et de l'Ontario. Amex est focalisée sur le projet aurifère Perron détenu à 100 % par la société, située au Québec à 110 kilomètres au nord de Rouyn-Noranda, qui compte 116 titres miniers adjacents couvrant 4 518 hectares. Un nombre significatif de découvertes aurifères d'importances ont été réalisées à Perron, notamment les zones aurifères EGZ, Gratien et Grey Cat ainsi que la zone centrale polymétallique. De l'or à haute teneur a été identifié dans chacune de ces zones. Une partie importante du projet reste sous-explorée. En plus du projet Perron, la société détient un portefeuille de trois autres propriétés axées sur l'or et les métaux de base dans la région de l'Abitibi au Québec et en Ontario.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :
Victor Cantore

Président-directeur général
Amex Exploration : 514-866-8209

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent une quelconque responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs :

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croient, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié de la HGZ et de la LGZ, les résultats d'exploration positifs attendus, l'étendue des zones minéralisées, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société les échéances de son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et la minéralisation potentielle ou les ressources minérales potentielles, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'impossibilité de confirmer les ressources minérales estimées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements suffisants, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres et des concessions, les risques environnementaux, ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.